

La Maison de santé Marie Galène définit une politique de développement durable qui est détaillée au sein de la Charte suivante. **Le développement durable nécessite de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.** Il est donc naturel d'agir collectivement pour l'avenir.

La Maison de santé Marie Galène s'engage à ...

 **1. Contribuer à réduire les émissions de CO₂ au niveau des transports :** en sensibilisant les salariés et en promouvant le co-voiturage, les transports en commun et non-polluants (vélo, marche à pied,...) et en réduisant les déplacements de notre flotte de véhicules (télémédecine...)

 **2. Acheter des produits et matériaux en respect de l'environnement :** En privilégiant les achats éco-responsables, les entreprises locales, les produits « bio » et les conditionnements adaptés, en choisissant des produits peu toxiques pour l'environnement, ...

3. Réduire et valoriser ses déchets :

- En évitant les gaspillages (pôle d'impression, enveloppes recyclées, ...)
- En recyclant les déchets d'emballage alimentaires,
-  -En utilisant les filières de recyclage existantes pour les déchets électroménagers et gros équipements, les clichés radiographiques argentiques, ...
- En utilisant une filière de rachat/valorisation des cartons et du papier,
- En récupérant les pièces détachées pour des réparations ultérieures de matériel,
- En améliorant le tri des déchets afin de réduire les volumes.

4. Maîtriser sa consommation d'énergie :

- En améliorant l'isolation lors des rénovations du bâtiment,
- En maintenant et développant des espaces verts extérieurs entretenus (jardin thérapeutique),
- En utilisant des ampoules et appareils électriques basse consommation,
- En réalisant un bilan carbone et un diagnostic énergétique

5. Favoriser la qualité de vie de travail :

-  -En formant et en sensibilisant les professionnels et les visiteurs sur le développement durable,
- En formant les équipes sur les bonnes pratiques professionnelles (la Bientraitance...)
- En contribuant à l'éducation santé sur la nutrition et la prévention des addictions, sur la prévention des infections,
- En contribuant au bien être des salariés par l'accès facilité à des activités d'éducation physique, ... (cours de renforcement musculaire)

6. Définir et suivre les indicateurs en matière de développement durable :

-  -Suivi des consommations énergétiques annuel (électricité, gaz)
- Suivi des déchets sortants (DASRI, DEEE, piles, huiles alimentaires, néons, ampoules fluo-compactes, disques dur, ...)

Rémy Bironneau
Référent « Développement durable »